

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

09/07/2024

Date d'affichage :

19/07/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le neuf juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Procédure d'incorporation de biens sans maître
- 2 – Demande de subventions pour isolation Mairie
- 3 – Modification d'un tronçon du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- 4 – Comité consultatif Aménagement urbain
- 5 – Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Procédure d'incorporation de biens sans maître

Le maire expose que Mme Marie Madeleine Hortense DARBON est propriétaire des parcelles AA 52, lieudit « Au village » pour une contenance de 55ca et AA 55 lieudit « Au village » pour une contenance de 23ca.

Considérant que Mme Marie Madeleine Hortense DARBON est décédée depuis plus de 30 ans et qu'aucun héritier ne s'est présenté dans ce délai pour recueillir sa succession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- Constater les droits de propriété de la commune sur les biens ci-dessus désignés,
- Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.
- Autoriser Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint à prendre tout arrêté en vue de constater cette situation et procéder à la rédaction du Procès-Verbal constatant l'incorporation du bien au domaine communal, lequel sera soumis aux formalités de publicité foncière en vue de son opposabilité aux tiers.

Le Maire expose que Madame Marie Louise Julienne SIMON, est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZA n° 43 au lieudit « AU CROUZOT », pour une contenance de 3 a 55 ca.

Considérant que Marie Louise Julienne SIMON, est décédée depuis plus de 30 ans et qu'aucun héritier ne s'est présenté dans ce délai pour recueillir sa succession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- Constaté les droits de propriété de la commune sur les biens ci-dessus désignés en application des dispositions des articles précités,
- Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires,
- Autoriser Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint à prendre tout arrêté en vue de constater cette situation et procéder à la rédaction du Procès-Verbal constatant l'incorporation du bien au domaine communal, lequel sera soumis aux formalités de publicité foncière en vue de son opposabilité aux tiers.

2- Demande de subvention pour isolation Mairie

Il est décidé à l'unanimité de faire une demande de subventions auprès de la Préfecture et du Département pour remplacer des menuiseries et isoler par l'extérieur le bâtiment de la Mairie.

Le conseil approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Changement de menuiseries	20 137.04 €
Isolation par l'extérieur	13 125.00 €
TOTAL HT	33 262,04 €
TOTAL Général	33 262,04 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	9 978,61 €	30%
Conseil Départemental / Aides aux Territoires	Sollicité	6 652.41€	20%
Sous-total		16 631,02 €	
Autofinancement		16 631,02 €	50%
Coût HT PREVISIONNEL		33 262,04 €	

En ce qui concerne le changement des menuiseries, un devis d'un montant de 7 941,10 € HT pour le changement de 2 portes au gîte est intégré à cette demande de subvention. Le bail commercial prévoit que ce type de travaux est à la charge du gérant avec une participation possible de la commune. La décision de réalisation de cette partie sera prise ultérieurement, en lien avec la gérante.

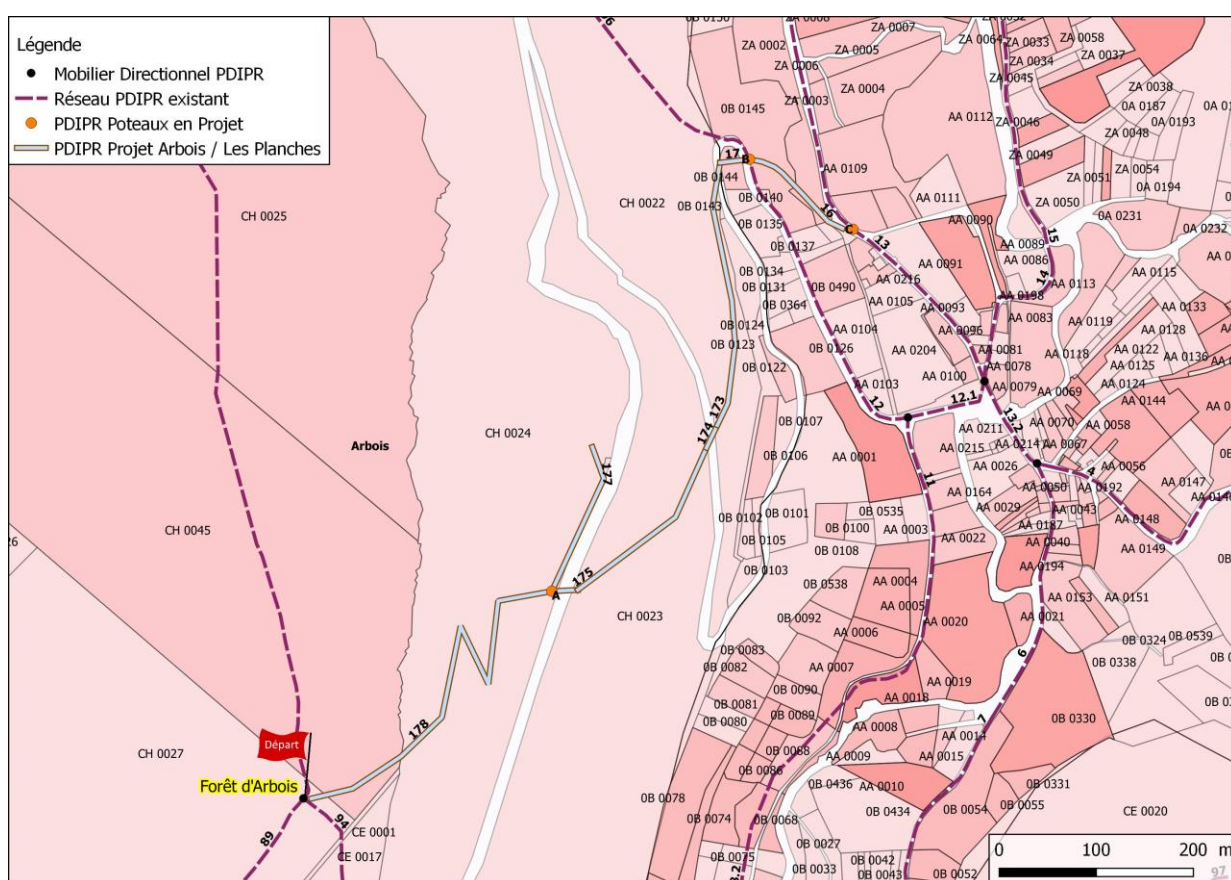
3 – Modification d'un tronçon du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le PDIPR est un outil législatif qui permet d'assurer la protection de ce patrimoine que constituent les chemins ruraux.

Le PDIPR, c'est :

- l'inventaire et la cartographie des sentiers,
- la recherche des propriétaires concernés,
- la négociation de convention de passage,
- l'inscription au plan de tout ou partie de ces sentiers.

Afin de permettre de réduire le nombre de kilomètres sur route, il est proposé d'inclure un nouveau tronçon matérialisé sur le plan ci-dessous.



Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance des itinéraires de randonnée et demande au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, ce nouveau tronçon identifié 16 sur la carte (chemin rural). Il prend acte et s'engage ainsi à conserver à ces chemins leur caractère public et ouvert, et à en empêcher l'interruption par des clôtures non ouvrables, à ne pas les aliéner, à prévoir le remplacement des dits chemins en cas de modifications nécessaires (suppression, remembrement, cession, ...). Il s'engage à vérifier auprès de son assureur que la commune est couverte en responsabilité civile pour les activités de randonnées sur ses chemins. Il autorise le balisage, l'entretien et l'aménagement des itinéraires conformément à la Charte de Balisage en vigueur.

4 – Comité consultatif Aménagement urbain

Les membres suivants souhaitent faire partie du Comité Consultatif Aménagement urbain :

DARBON	Hubert
HAUGUEL	Philippe
HERBEZ	Emmanuel
JOUVENOT	Yves
MATHIEU	Anthony
PARISOT	Alain
PREFAUT	Frédéric
VIENNE	Marie
VIENNE	Patrice
VILAS	Laurence

Le conseil décide à l'unanimité de créer le Comité Consultatif Aménagement Urbain avec les membres ci-dessus ainsi que les membres du Conseil municipal. Celui-ci se réunira début septembre.

5 – Informations et questions diverses

Le Maire présente des courriers de remerciement de l'Association pour la Sauvegarde du Château de La Châtelaine et des Pupilles de l'Enseignement Public pour les subventions accordées lors du dernier conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La secrétaire de séance : GAUTHIER Arnaud